Image not found or type unknown

# annulation d'un pari en ligne

Par **massabi**, le **19/11/2011** à **19:45**

Je vais essayer de poser ma question le plus clairement possible :
faits :
j'ai effectué une prise de jeu , c'est à dire un pari sur le site de la francaise des jeux , parionsweb.fr
Le pari portait sur un match de football entre les équipes Manchester city et Newcastle
le pari était un "pari en direct" c'est-à-dire un pari que l'on peut prendre durant l'événement meme sur lequel il porte (classiquement le pari est effectué avant l'événement)
le pari visait donc sur l'événement suivant :" Les deux équipes marqueront-elles ?"
j'ai fait ce pari à la 75éme minute du match , en répondant "non" à la question et à ce moment là , seule une des deux équipes avait deja marqué et cela avant mon pari (Manchester city) , ensuite avant le terme de l'évenement et après mon pari l'autre équipe (Newcastle)a marqué un but
Le Problème qui se pose :
en répondant non à la question "Les deux équipes marqueront-elles ?"
je pensais que la question portait sur la période à partir du moment ou je pariais , jusqu'au terme de l'événement , c'est-a-dire si au moment ou je prenais mon pari si les deux équipes allaient chacune marquer un but , en conséquence en répondant non , je gagnais mon pari
Or en me rendant sur le site de la FDJ , je me rend compte que l'on considère mon pari perdant , demandant des explication par le biais du service client , on me répond que le pari portait sur l'intégralité du match , c'est a dire du début jusqu'a la fin et qu'au vu de ces considération mon pari est perdant (en effet sur l'intégralité de l'événement chacune des deux équipes ont marqué au moins un but)
MAIS :
je considère etre en erreur , la question n'est absolument pas claire
par ailleurs , mon pari est de bonne foi , je pensais vraiment répondre à la question , que j'interprete de cette maniere " à partir du moment ou vous parier , les deux équipes marqueront elles chacune un but ?"
MAIS enfin , sachant que la bonne foi n'intéresse pas la francaise des jeux , j'ai trouvé une troisième justification :le REGLEMENT DE LA FRANÇAISE DES JEUX
POUR L’OFFRE DE PARIS SPORTIFS A COTE PROPOSEE SUR INTERNET

et qui stipule en son article 2.3.1.15. :
"La formule de pari « Les deux équipes marqueront-elles ? » consiste à déterminer si chacune des deux équipes s’opposant lors d’une manifestation sportive inscrira au moins un but à la fin de la période sur laquelle porte le pari."

cela me donne raison , je considère et c'est la ou je besoin des services d'un avocat , que la période sur laquelle porte le pari commence au moment ou je prend ce pari et à la fin de l'événement du pari

à partir de là mon pari est gagnant , puique seule une des deux équipes à marqué après ma prise de pari

j'ai perdu 130euros sur un pari que je considère vicié , non seulement j'étais nouveau inscrit sur le site donc peu au fait des différentes formules de jeu , mais en plus je pariait en direct , système de pari qui pousse à la précipitation , car le parieur doit se décider rapidement , mais en plus l'intitulé du pari pousse à erreur , et le réglement de la francaise des jeux n'est absolument pas clair en ce point
Je suis conscient que l'objet du problème peut paraitre complexe pour quelqu'un qui n'est pas familiarisé avec les paris sportifs , et que s'attaquer à la francaise des jeux n'est pas une mince affaire
Mais je suis convaincu de mon bon droit , et je vous serais très reconnaissant de l'aide que vous pourriez m'éventuellement apporter en tant que juriste
Je vous remercie d'avance

PS:le réglement que je cite est disponible à l'adresse suivante :https://media.fdj.fr/generated/media/JEUX/reglement_parionsweb.pdf

Par **Claralea**, le **19/11/2011** à **22:52**

Bonsoir, je n'y connais rien mais juste question de logique :
Il ne serait pas normal que ceux qui jouent en debut de match n'aient pas les memes avantages ou inconvenients que ceux qui jouent en quasi fin de match

Parce que celui qui joue en fin de match aurait donc plus de chance de gagner que celui qui a parié en debut de match

Et la façon dont vous avez compris le systeme de pari, ça n'existe pas, justement pour des raisons equitables. Ou alors, tout le monde attendrait la quasi fin du match pour parier ! Et on ne peut pas parier sur des quarts d'heure de jeu, ce serait juste ingerable

Par **massabi**, le **19/11/2011** à **23:06**

Dans ce cas , je précise , la cote du pari évolue justement en fonction de l'évolution du match , par conséquent il n'y a aucune inégalité , en pariant au début de match la cote sera forcement plus élevé car il reste plus de temps à l'équipe qui marque , donc plus de chance de gain pour le parieur !

encore une fois je suis sur de mon bon droit , et je pense qu'il faut etre familiarisé avec les paris sportifs pour comprendre ma question , cela dit je vous remercie d'avoir consacré du temps à la lire , et de m'avoir apporter une réponse

Par **Claralea**, le **19/11/2011** à **23:14**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

[citation]en pariant au début de match la cote sera forcement plus élevé car il reste plus de temps à l'équipe qui marque , donc plus de chance de gain pour le parieur ![/citation]

Là encore c'est normal, celui qui parie en debut de match prend plus de risque que celui qui parie à la 75eme minute de jeu ;)

Maintenant, je dis ça, juste parce que ça me parait logique, mais je n'y connais rien au pari et encore moins en ligne

Par **massabi**, le **20/11/2011** à **02:14**

donc vous serez d'accord pour dire qu'il n'y a pas d'égalité entre les parieurs ? et là n'est pas le point
je voudrais savoir quant à l'interprétation du règlement , qu'est ce que vous en pensez ? Moi je suis d'avis que cela porte à confusion , et c'est pour cela que j'estime avoir été lésé.

Par **massabi**, le **20/11/2011** à **02:16**

je voulais dire plutot qu'il n'y pas d'inégalité justement , puisque la cote est pour ainsi dire proportionnelle au risque pris

Par **JeanDelaine**, le **20/11/2011** à **12:31**

Excusez-moi, vous avez tort. Laissez-tomber.

Croyez-vous qu'un pari à la 75ème minute en réponse à la question: Est - ce que les 2 équipes vont marquer (votre réponse: 'non') ne prendrait en compte que 15 minutes du match?
Soyez sérieux. Dans ce cas je pourrais parier à la 89ème minute et gagner facilement.
J'imagine qu'ils ont prévenu de cette situation et qu'il existe des paries plus précise pour les gens qui veulent parier sur les dernières 15 minutes. Ils auraient dit que 'aucun but ne sera marqué pendant la période 75-90 mins par newcastle ou par man city'. Car ils ne sont pas des bêtes, vous savez?

La seule chose que je puisse dire pour vous aider c'est que peut être que le site a fait une traduction ' à la cochon' d'un site anglais. Là, vous pourriez vous consoler du fait que la langue française est beaucoup plus précise que la langue anglaise...Mais juridiquement ça vous ne serre à rien.. Soyez contente que vous n'aviez parié 1500 euros.

D'ailleurs parier est un jeux très dangereux pour la santé

Par **massabi**, le **21/11/2011** à **03:55**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

"Croyez-vous qu'un pari à la 75ème minute en réponse à la question: Est - ce que les 2 équipes vont marquer (votre réponse: 'non') ne prendrait en compte que 15 minutes du match?
Soyez sérieux. Dans ce cas je pourrais parier à la 89ème minute et gagner facilement.
J'imagine qu'ils ont prévenu de cette situation et qu'il existe des paries plus précise pour les gens qui veulent parier sur les dernières 15 minutes. Ils auraient dit que 'aucun but ne sera marqué pendant la période 75-90 mins par newcastle ou par man city'. Car ils ne sont pas des bêtes, vous savez?"

Vous avez tout faux , et encore une fois j'insiste sur le fait qu'il faut etre familiarisé avec les paris sportifs pour comprendre ma question
Premierement il existe bien des paris qui ne porte que sur une période du match , exemple : "qui marquera le 3eme but ?" c'est le principe du pari en direct , on est a la 75eme minute de jeu il y a 1-1 , forcément le pari porte sur la période restante non ?
et dire qu'il suffit de parier à la 89eme pour gagner , montre , avec tout respect , vous n'y connaissez rien , d'une les bookmakers désactivent les pari en direct à partir de la 85eme minute de jeu , et deuxièmement oui on peut parier ,sur des évenement très courts , mais les cotes sont tellement faible , que les éventuels gains sont insignifiant

Je suis conscient que je m'adresse sur ce site à des juristes et non des parieurs , et en cette seule qualité là , je vais maintenant reformuler ma question :

Puis-je au regard des faits que je vous ai présentés , demander l'annulation du pari , sur fondement juridique de la nullité du contrat pour erreur ?

Ma requete est elle selon vous fondé , serait elle recevable devant une juridiction ? Et enfin aurais-je une chance d'avoir gain de cause ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **anryusha**, le **27/11/2011** à **23:47**

Je fais moi même les paris sur web, et pour moi ca paraissait toujours evident, que tout pari prend en compte la totalité du match.
Mais je suis d'accord avec massabi que la question est mal formulée.
"Vont marquer" parle du futur, sans mentionner le passé. Dans ce cas, normalement, massabi devrait gagner le pari, même si les deux equipes avaient marqué 30 buts avant son pari.
"Auront-elles marqué" - prend en compte tout le match. C'est une toute autre chose.
Je pense, c'est sur ce point qu'il faut s'appuyer en parlant avec le support du site.

Par **Louxor_91**, le **28/11/2011** à **10:23**

[citation]Vous avez tout faux , et encore une fois j'insiste sur le fait qu'il faut etre familiarisé avec les paris sportifs pour comprendre ma question
[/citation]
Visiblement celui qui n'a pas compris le réglement... c'est vous ! Vous semblez être certain de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

votre bon droit; donc allez y !! Attaquez la FDJ en justice !! Que voulez vous qu'on vous dise de plus ?
Bon courage !

Par **JeanDelaine**, le **28/11/2011** à **11:40**

Oui je suis d'accord avec la dernier poste.... n'oubliez pas de revenir sur le forum après ce nouveau "pari" Massabi.
Bonne courage!!!
PS Je suis bien familier avec les paris sportifs (anglais) et surtout le premiership et je vous conseil de ne jamais parier sur newcastle!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés